



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Augmentation du prix des mutuelles en 2025

Question écrite n° 2993

Texte de la question

M. Aurélien Dutremble alerte Mme la ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles sur l'augmentation du prix des mutuelles en 2025. La Mutualité Française a publié le 18 décembre 2024, son enquête annuelle sur l'évolution en 2025 des cotisations des mutuelles santé. Les complémentaires santé à statut mutualiste augmenteront leurs tarifs en moyenne de 6 % en 2025. Après l'augmentation record de 8,1 % en 2024, les prix des mutuelles aura en définitive explosé toute les prévisions. Sur 4 années et depuis 2022, les Français ont vu leurs cotisations augmenter de plus de 22 %. Dans la France de 2024, près de trois millions de personnes, étudiants, chômeurs, retraités, vivent sans mutuelle santé, selon les dernières études, alors que 733 000 bénéficient de la complémentaire santé solidaire (CSS), souvent insuffisante pour couvrir les besoins réels. Ce constat brutal révèle un système inacceptable où l'accès aux soins dépend désormais du portefeuille, reléguant les plus fragiles à des choix impossibles : se soigner ou se nourrir. Dans son analyse du 30 avril 2024, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) identifie d'ailleurs les défauts du système français de couverture maladie, susceptibles de mettre en grande difficulté les foyers les plus précaires. Dans ce contexte particulièrement inquiétant et à la veille de nouvelles augmentations du prix des mutuelles, il souhaite connaître ses intentions et quels moyens concrets elle entend mobiliser pour lutter contre cette dangereuse et grandissante fracture dans la population française entre ceux qui peuvent encore se soigner et ceux qui ne le peuvent déjà plus.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Dutremble](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2993

Rubrique : Assurance complémentaire

Ministère interrogé : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé, solidarités et familles](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 décembre 2024](#), page 6856